

Comment la richesse a-t-elle évolué en Suisse ?

La fortune totale ne cesse d'augmenter en Suisse. Si cette évolution se répercute positivement sur les finances des cantons, la répartition de la richesse est de plus en plus inégale.

Rudi Peters

Abrégé Les Suisses appartiennent à l'une des nations les plus riches du monde. Les déclarations fiscales des ménages livrent des informations intéressantes sur le niveau de leur patrimoine. Une étude longitudinale des données révèle une croissance importante du montant total des fortunes durant ces dernières années, ainsi qu'une répartition toujours plus inégale de la richesse. Cette évolution se répercute positivement sur les finances publiques locales.

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2003, les autorités fiscales cantonales transmettent chaque année des informations agglomérées sur l'état des avoirs des personnes physiques dans les différents cantons à l'administration fédérale des contributions (AFC). Ces données lui permettent d'établir une statistique

sur l'état de la richesse des ménages au sein des différents cantons et de mesurer les disparités intercantionales en ce qui concerne leur capacité financière (voir *encadré 1*, p. 67).

D'après les dernières données fiscales disponibles¹, la fortune totale des ménages s'élevait à 1792 milliards de francs à la fin

de l'année 2015 pour l'ensemble du pays, soit 215 166 francs par habitant ou encore 43,4 francs par mètre carré de territoire. La fortune totale correspondait à 5,35 fois la masse totale des «revenus nets» des ménages de l'année considérée (c'est-à-dire les revenus déclarés aux administrations fiscales, sans les déductions sociales).

Une analyse régionale montre cependant d'importantes différences entre les cantons (voir *illustration 1*, p. 66): la fortune par habitant varie de 99 099 francs (Fribourg) à 718 473 francs (Schwyz). Des valeurs élevées apparaissent en particulier en Suisse centrale (Schwyz, Nidwald, Zoug, Obwald) et orientale (Appenzell Rhodes-Intérieures et Extérieures), aux Grisons (306 851 francs), à Zurich (266 735 francs) et à Genève (245 574 francs). Les valeurs les plus faibles sont enregistrées

La fortune des ménages les plus riches a clairement augmenté depuis 2003. Des jets privés en Engadine, aux Grisons.

¹ Voir: Peters Rudi (2019), *L'évolution de la richesse en Suisse de 2003 à 2015* (l'étude complète est disponible sur le site de l'Administration fédérale des contributions).



à Neuchâtel (107 325 francs), à Soleure (101 708 francs), au Jura (100 762 francs) et à Fribourg (99 099 francs).

Augmentation continue de la richesse

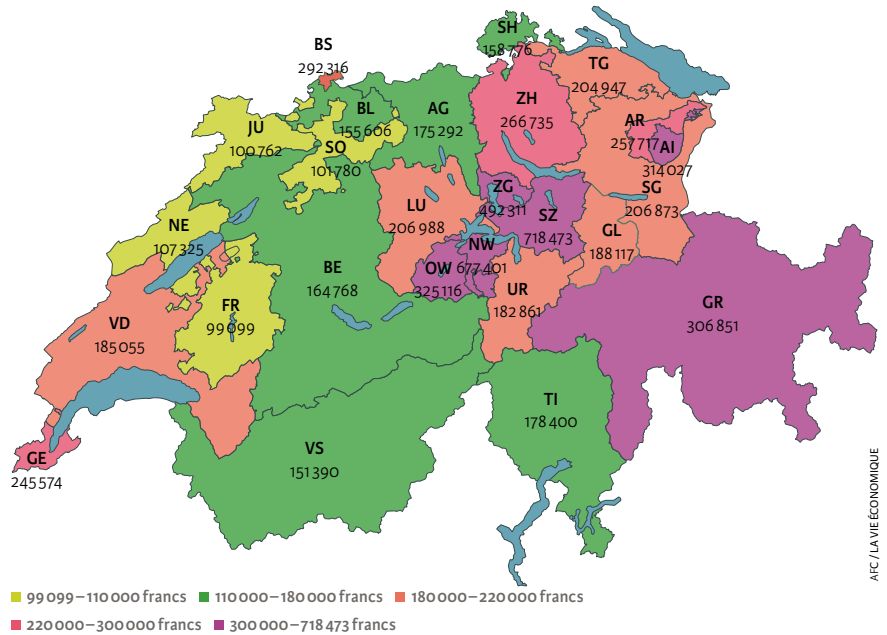
La fortune totale s'élevait à 1038 milliards de francs à fin 2003, contre 1792 milliards de francs à fin 2015: la croissance nominale de la richesse a donc atteint 754 milliards de francs, correspondant à une augmentation nominale moyenne de 4,66 % par an. Pendant cette même période, les prix ont en moyenne augmenté annuellement de 0,31 % et la population résidente permanente de 1,03 %, selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). La richesse a continuellement progressé ces 12 dernières années, sauf en 2008, où elle a diminué de 0,51 %.

L'augmentation de la richesse (+4,66 % au niveau national) ne s'est pas fait sentir de la même manière dans tous les cantons. Les croissances les plus fortes ont été enregistrées à Schwyz (+10,53 % par an), à Obwald (+9,78 % par an) et à Genève (+7,65 % par an). Inversement, les croissances les plus modérées ont été relevées à Neuchâtel (+2,15 % par an), à Berne (+2,66 % par an) et à Glaris (+2,71 % par an).

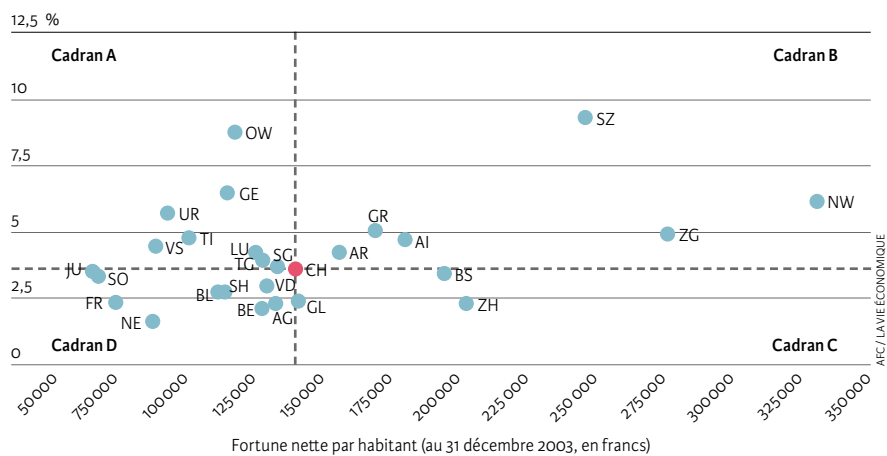
Des croissances élevées de la fortune moyenne par habitant sont enregistrées dans six cantons dont la fortune moyenne par habitant était déjà plus élevée que la moyenne nationale en 2003: il s'agit de Schwyz, de Nidwald, de Zoug, des Grisons et des deux Appenzell. Ces cantons relativement «riches» sont donc devenus «encore plus riches» (voir illustration 2, cadran B). Des croissances plus faibles apparaissent également dans neuf cantons dont la fortune moyenne par habitant était moins élevée que la moyenne nationale en 2003, à savoir Neuchâtel, Fribourg, Berne, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Argovie, le Jura, Soleure et Vaud. Ces cantons relativement moins «riches» sont donc devenus «encore moins riches» (voir illustration 2, cadran D).

En revanche, certains cantons dont la fortune moyenne par habitant était inférieure à la moyenne nationale en 2003 présentent en la matière des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale. Cela concerne Obwald, Genève, Uri, le Tessin, le Valais, Lucerne, Thurgovie et Saint-Gall (voir illustration 2, cadran A). En outre, trois cantons (Zurich, Glaris et Bâle-Ville) dont la fortune moyenne par habitant était supérieure à la moyenne nationale de 2003 affichent une

III. 1. Richesse moyenne par habitant selon les cantons (2015)

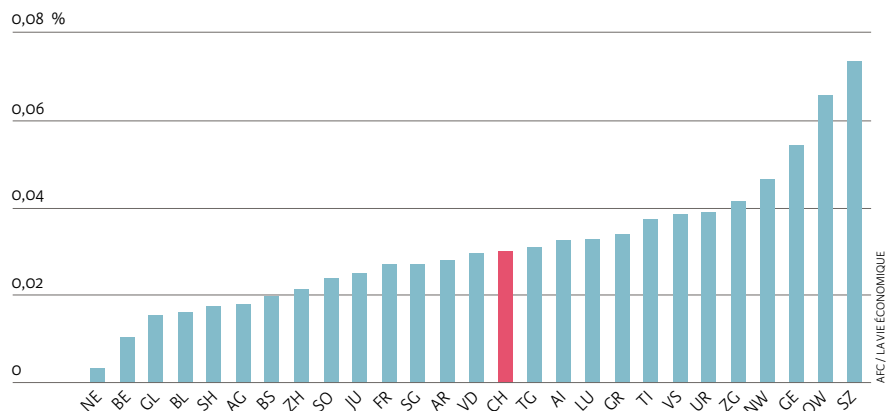


III. 2. Augmentation annuelle de la fortune moyenne par habitant, par canton (2003–2015, en valeurs nominales)



Exemple de lecture: en 2003, la fortune nette atteignait 331 467 francs par habitant dans le canton de Nidwald; elle a augmenté en moyenne de 6,14 % par an entre 2003 et 2015. En 2003, la fortune nette moyenne par habitant était de 140 895 francs en Suisse; elle a augmenté en moyenne de 3,59 % par an en 12 ans.

III. 3. Variation de l'indice d'inégalité de Gini des fortunes des ménages, par canton (2003–2015)



D'autres graphiques interactifs sont disponibles sur www.lavieeconomique.ch.

Encadré 1 : la notion de « fortune » dans la statistique fiscale

L'Administration fédérale des contributions (AFC) établit chaque année depuis 2003 une statistique de la fortune des personnes physiques qui relève les montants de la fortune des personnes physiques soumis à une taxation cantonale. Si la fortune d'un assujetti s'étend à l'étranger, seuls les éléments imposés en Suisse sont pris en considération. Les immeubles, les entreprises et les établissements stables détenus en Suisse par les non-résidents sont relevés dans la statistique. Une personne physique peut être représentée par plusieurs unités de fortune si ses biens sont situés et taxés dans plusieurs cantons.

Sont relevés les montants de la fortune nette des personnes physiques au 31 décembre, avant le retranchement des déductions sociales. La statistique fiscale sous-estime la richesse réelle des personnes physiques, car certains éléments du patrimoine des ménages ne sont pas considérés dans la taxation (piliers 2 et 3a de prévoyance, etc.), ou alors que partiellement (valeur des immeubles, épargne de l'assurance-vie, etc.).

Encadré 2 : le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est souvent utilisé pour mesurer l'inégalité d'une distribution de valeurs. Il est compris entre 0 et 1. Une valeur de 0 indique une distribution « parfaitement égalitaire », où toutes les valeurs sont identiques. Une valeur de 1 reflète une distribution « totalement inégalitaire », où toutes les valeurs sont dans les mains d'une seule personne.

croissance moins importante que celle du pays (voir *illustration 2*, cadran C).

Les grandes fortunes ont augmenté

En 2015, près de 5,24 millions d'entités de fortune (c'est-à-dire l'ensemble des éléments

de fortune de chaque ménage au sein d'un canton) ont été recensées au total. La majorité (55,46 %) des unités de fortune en Suisse ne dépassent pas 50 000 francs. Environ un quart des fortunes est même recensé avec des valeurs nulles. Dans l'ensemble, les petites fortunes inférieures ou égales à 50 000 francs ne constituent que 1,50 % de la richesse totale du pays.

Les données révèlent également la présence de quelques grandes fortunes. Les patrimoines supérieurs à un million de francs représentent 5,72 % des fortunes en Suisse (299 540 entités) et couvrent 66,59 % de la richesse totale du pays. Celles de plus de 10 millions de francs représentent 0,28 % des fortunes (14 803 entités) et couvrent 30,34 % de la richesse totale.

Entre 2003 et 2015, le coefficient de Gini de la répartition des fortunes en Suisse a révélé une hausse de l'inégalité de la richesse dans le pays: il a gagné 0,02804 point de base en 12 ans pour atteindre 0,86046 point à la fin de 2015 – la valeur de 1 indiquant une distribution « totalement inégalitaire » (voir *encadré 2*). L'augmentation des inégalités a été continue, sauf en 2008 où une légère correction a été enregistrée après la forte augmentation de 2007. L'indice d'inégalité a également progressé durant cette période dans les différents cantons (voir *illustration 3*).

Les valeurs des grandes fortunes ont particulièrement augmenté entre 2003 et 2015. La valeur (en francs de 2015) du 75^e percentile (un quart des fortunes sont plus élevées que cette valeur, 75 % sont moins élevées) est ainsi passée d'environ 169 100 à 200 700 francs (+18,64 %), celle du 90^e percentile (10 % des fortunes sont plus élevées que cette valeur, 90 % moins

élevées) de 476 500 à 625 300 francs (+32,53 %) et celle du 99^e percentile (1 % des fortunes sont plus élevées que cette valeur, 99 % moins élevées) de 2,68 à 3,83 millions de francs (+42,85 %).

Les rentrées fiscales progressent

Mais quel impact ont donc ces évolutions sur les finances publiques, et plus particulièrement au niveau fiscal ? Les pouvoirs cantonaux et communaux prélèvent en effet un impôt sur la fortune. Léger sur les petites fortunes, cet impôt s'alourdit rapidement à mesure que s'élèvent les montants de fortune.

Ainsi, la progression de la richesse de ces dernières années, et particulièrement celle des grosses fortunes, a un effet positif sur les finances des autorités locales. D'après les statistiques de l'Administration fédérale des finances (AFF), 6,6 milliards de francs d'impôt sur la fortune des personnes physiques ont été perçus en 2015 par les cantons et les communes, contre 4,4 milliards en 2003, ce qui correspond à une hausse de 2,2 milliards en 12 ans (+3,35 % par an en moyenne).



Rudi Peters

Spécialiste en statistique fiscale, division Économie et statistique fiscale, Administration fédérale des contributions (AFC), Berne